



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 octobre 2004

Original: français

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 octobre 2004, à 10 heures

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)

### Sommaire

Point 84 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-54951 (F)

\* 0454951 \*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 84 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement** (A/59/92-E/2004/73, A/59/92/Add.1-E/2004/73/Add.1, A/59/92/Add.2-E/2004/73/Add.2, A/59/270, A/59/272, A/50/115 et A/59/155-E/2004/96) *(suite)*

1. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/270). Ce rapport actualise l'étude approfondie de l'application du Consensus de Monterrey établie pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu en 2003, et dont les recommandations demeurent valides. Conformément à la pratique établie, ce rapport a été élaboré en étroite coopération avec les principales parties prenantes au processus de financement du développement, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement. Il se conforme à la structure du Consensus de Monterrey et suit les six principaux axes d'intervention qui y sont définis. Il rend compte des initiatives, mesures et engagements pris par les gouvernements et les principales parties intéressées depuis l'année précédente. Le constat général est que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le Consensus de Monterrey demeurent inégaux et il demeure essentiel de renforcer les efforts d'application dans tous les domaines visés par le Consensus.

2. En ce qui concerne la mobilisation de ressources financières nationales au service du développement, le Secrétaire général adjoint fait remarquer que de nombreux pays en développement se sont attachés à améliorer les différents aspects de la gouvernance mais que les résultats sont variables. La création de systèmes politiques participatifs a progressé mais, en ce qui concerne l'amélioration de la transparence et des systèmes de responsabilisation des gouvernements, le respect de la légalité et la lutte contre la corruption, les résultats ont été plus modestes. Il convient cependant de noter le nombre particulièrement élevé de signataires de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Bien que de nombreux pays aient continué d'améliorer la gestion de leur politique

macroéconomique, la plupart restent vulnérables face aux chocs économiques mondiaux et ont une capacité limitée de mener des politiques monétaire et budgétaire anticycliques, leur permettant de remédier aux déséquilibres internes et aux effets pernicieux des chocs extérieurs. En dépit du redémarrage de la croissance économique dans de nombreux pays en développement, le chômage et le sous-emploi restent des problèmes graves. En matière de lutte contre la pauvreté et le développement social, l'un des principaux enjeux est l'élaboration et l'application de politiques structurelles, telles que l'application de programmes d'éducation et de formation professionnelle, afin que la demande réponde mieux à l'offre.

3. On considère de plus en plus qu'il est important de faciliter l'émergence d'un secteur privé dynamique par l'intermédiaire de politiques facilitant la création de petites et de moyennes entreprises. Toutefois, il faut continuer d'améliorer la révision et la simplification des règlements afin d'encourager la création d'entreprises. Parallèlement, des mesures sont appliquées dans plusieurs pays en développement, afin de renforcer le cadre de réglementation et de contrôle financier. Mais pour renforcer le secteur bancaire et les marchés financiers, il faut également des politiques plus efficaces. De nombreux pays en développement s'efforcent également d'améliorer l'accès des petites entreprises, des pauvres, des femmes et des populations rurales au système financier.

4. Les envois de fonds par les travailleurs émigrés sont un important complément des ressources financières nationales des pays en développement; ils peuvent avoir un important effet anticyclique car ils tendent à augmenter en cas de crises économique et financière, contrairement aux autres flux privés, qui tendent à baisser.

5. Le Secrétaire général adjoint fait remarquer qu'en 2003, les flux nets de capitaux privés vers les pays en développement sont restés positifs et ont continué à être l'élément le plus important des flux de capitaux vers ces pays. Toutefois, cette situation généralement positive doit être placée dans le contexte de transferts financiers nets négatifs pour un grand nombre de pays en développement et en transition en 2003. La question de savoir comment attirer les investissements étrangers directs dans un plus grand nombre de pays en développement reste donc un défi majeur. Les courants d'investissements étrangers directs restent largement

concentrés dans les grands pays émergents à économie de marché. Afin d'attirer ces investissements, un nombre croissant de pays en développement sont devenus plus conscients de l'importance d'un environnement interne favorable aux investissements et de la nécessité de renforcer la collecte et la diffusion d'informations à l'intention des investisseurs tant étrangers que locaux.

6. Dans un nombre croissant de pays en développement, l'amélioration de l'infrastructure physique est devenue une priorité. Étant donné que les flux d'investissements privés dans ce domaine n'ont pas été suffisants pour résoudre les difficultés, le financement des projets d'infrastructure dans certains secteurs pourrait exiger une collaboration entre les secteurs public et privé et l'appui des institutions financières multilatérales. À cet égard, le FMI a commencé à examiner une nouvelle approche qui offrirait davantage de souplesse pour la conception des programmes de prêts financés par le Fonds. Cette approche permettrait notamment d'exclure des indicateurs et objectifs budgétaires les entreprises publiques gérées commercialement.

7. Pour ce qui est du commerce international, la décision prise par le Conseil général de l'OMC, en août 2004, afin de mettre en place des cadres pour les négociations futures constitue un progrès majeur pour la suite de la mise en œuvre du programme de travail de Doha. À l'issue de sa onzième session tenue à São Paulo, en juin 2004, la CNUCED a défini une série de politiques et de mesures visant à tirer pour le développement le maximum d'avantages du commerce international, du système commercial et des négociations commerciales. Parallèlement, de nouveaux accords commerciaux régionaux, y compris entre pays développés et pays en développement, ont soulevé des questions concernant leurs relations avec le système commercial multilatéral, ainsi que leurs incidences sur le développement.

8. La récente décision de l'OMC constitue un progrès dans plusieurs domaines, en particulier l'engagement d'éliminer les subventions des exportations agricoles. Un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement fait partie intégrante de tous les aspects du cadre concernant l'agriculture.

9. On note également qu'un certain nombre de différends ont été résolus et les résultats pourraient

avoir des incidences sur les négociations, particulièrement en ce qui concerne l'application future de droits antidumping et compensateurs. Il est également fait mention de la libéralisation du commerce des textiles en 2005, qui aura une importance considérable pour les pays en développement. Les récents accords commerciaux régionaux dits de la « nouvelle génération » ou « OMC-plus » portent non seulement sur le commerce des biens, mais également sur d'autres domaines réglementaires.

10. On notera que l'« esprit de São Paulo » et le Consensus de São Paulo soulignent l'importance de la qualité des échanges commerciaux pour ce qui est de favoriser l'intégration avantageuse des pays en développement dans le système commercial international et de contribuer à la croissance, au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

11. Les participants à la onzième session de la CNUCED ont également souligné qu'il importait d'accorder une attention continue aux produits de base, y compris à l'instabilité des cours mondiaux et aux difficultés rencontrées par les pays en développement dépendant de ces produits. De même, le commerce Sud-Sud est un aspect important d'une nouvelle géographie des échanges. Un système global de préférences commerciales entre pays en développement réactivé et plus complet peut contribuer à l'expansion des échanges Sud-Sud. Un progrès important dans ce sens a été réalisé, lorsque la CNUCED a annoncé, à sa onzième session, un accord visant à lancer une troisième série de négociations sur le système global de préférences commerciales.

12. En ce qui concerne le renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement, il est généralement admis qu'il faudra augmenter sensiblement le montant des apports d'aide publique au développement (APD) pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 mais que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour permettre aux pays en développement de parvenir à une croissance saine, durable et stable.

13. L'APD, sous forme de prêts et de dons, a atteint 68,5 milliards de dollars en 2003, faisant passer sa part dans le revenu national brut de 0,23 % à 0,25 %, avec des écarts importants d'un pays à l'autre. On rappellera

toutefois qu'étant donné que ce chiffre comprend aussi les dépenses au titre de l'allégement de la dette et de l'aide aux pays en conflit, les ressources destinées aux efforts de développement n'ont enregistré qu'une modeste augmentation. En 2006, l'APD devrait représenter 77 milliards de dollars, faisant passer la part de l'APD dans le revenu national brut à 0,29 %. Il s'agit de signes encourageants, mais il faut intensifier les efforts.

14. Il s'agit donc non seulement de mobiliser des ressources pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi de formuler une stratégie propre à assurer des apports de ressources sur une base prévisible à long terme. Pour relever ce défi, les débats sont de plus en plus axés sur les moyens de financement innovants.

15. Seulement quelques propositions relatives aux mécanismes de financement innovants ont fait l'objet d'un débat à l'échelon intergouvernemental. La session en cours de l'Assemblée générale serait appropriée pour engager ce débat à l'ONU, en vue de forger un consensus sur les décisions qui pourraient être prises lors du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

16. Le montant de la dette extérieure des pays en développement a continué d'augmenter en 2003, d'environ 95 milliards de dollars (soit 4 %). De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont eu de plus en plus de difficulté à honorer leurs engagements au titre de la dette.

17. La restructuration de la dette contractée auprès de créanciers privés est aussi un aspect important du règlement de la crise de la dette extérieure. L'introduction de clauses d'action collective et l'élaboration d'un code de conduite facultatif par les créanciers privés et les débiteurs souverains sont les grandes initiatives lancées dans ce domaine.

18. En ce qui concerne le règlement des problèmes systémiques, à savoir le renforcement de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement, la surveillance des politiques économiques et financières nationales exercée par des organismes multilatéraux, notamment par le FMI, est le principal instrument dont dispose la communauté internationale pour promouvoir la cohérence des politiques macroéconomiques et la stabilité financière. Cette surveillance doit non seulement aider à recenser les déséquilibres et les

vulnérabilités, mais également signaler aux décideurs et aux marchés les problèmes qui pourraient se poser, et susciter rapidement l'adoption de mesures. Elle tend néanmoins à être de plus en plus axée sur la stabilité du système dans son ensemble et il est nécessaire d'accroître sensiblement la surveillance des grands pays industrialisés et de leur impact sur les marchés financiers mondiaux.

19. Depuis longtemps, la communauté internationale assume la responsabilité d'apporter un appui financier aux pays qui ont des problèmes de balance des paiements pour qu'ils puissent prendre les mesures d'ajustement économique nécessaires, et à cet effet, le FMI a mis en place le mécanisme d'intégration commerciale.

20. S'agissant du renforcement des mécanismes institutionnels de coopération internationale dans les domaines visés par le Consensus de Monterrey, le rapport note les efforts du Conseil économique et social qui examine les moyens de renforcer la coopération en matière fiscale. Il est à espérer qu'un accord pourra être trouvé sur cette importante question, à laquelle le Consensus de Monterrey accorde une attention particulière.

21. On reconnaît de plus en plus que les structures de gouvernance financière internationales doivent accroître la participation des pays en développement aux processus décisionnels et à l'établissement de normes. Toutefois, la volonté politique n'est pas pleinement mobilisée et la communauté internationale devrait continuer de rechercher des solutions acceptables, susceptibles de déboucher sur des avancées dans ce domaine.

22. **M. de Rojas** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales) présente la dernière partie du rapport du Secrétaire général (A/59/270), intitulée « Rester engagés ». Toutes les parties prenantes au processus de Monterrey ont réaffirmé leur détermination à rester pleinement engagées aux niveaux national, régional et international et à veiller à ce que les accords convenus et les engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement pour le développement reçoivent la suite requise. À l'échelon intergouvernemental, l'Assemblée générale a tenu son premier dialogue de haut niveau sur le financement en octobre 2003.

23. En ce qui concerne les autres mécanismes intergouvernementaux d'application du Consensus de Monterrey, en avril 2004, le Conseil économique et social a tenu sa réunion annuelle avec les institutions commerciales et financières internationales, dont le thème général portait sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey. Des débats ont été organisés avec des représentants de la société civile et des milieux d'affaires dans la perspective de la réunion, contribuant ainsi au débat de Monterrey. Il est à espérer qu'un accord sera trouvé sur les moyens de consolider et de renforcer les mécanismes intergouvernementaux mis en place pour donner suite au Consensus de Monterrey.

24. De nombreux gouvernements nationaux, institutions multilatérales, entreprises et organisations non gouvernementales ont adopté et mis en œuvre le Consensus de Monterrey dans le cadre de leurs programmes de travail aux niveaux national, régional et international. À titre d'exemple, les participants au dernier sommet du G-8 ont adopté un plan d'action sur le rôle des entreprises dans l'éradication de la pauvreté, lié à des parties importantes du Consensus de Monterrey. Un autre exemple est la récente réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui a examiné les principaux domaines du Consensus; on mentionnera aussi les réunions organisées récemment par les institutions de Bretton Woods, au cours desquelles les sources novatrices de financement, le renforcement de la participation des pays en développement et l'amélioration de l'efficacité de l'APD, entre autres, ont été examinés. Les ONG et le secteur privé ont également organisé des ateliers, des tables rondes et lancé d'autres initiatives. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/230, le Département des affaires économiques et sociales a commencé à organiser une série de consultations multipartites sur les différents aspects du Consensus de Monterrey, en vue d'examiner les questions liées à la mobilisation de ressources pour le financement du développement. Les conclusions préliminaires de ces consultations seront présentées à temps pour le prochain dialogue de haut niveau prévu en 2005. Le Bureau du financement du développement coordonne directement ces consultations dans certains domaines, tels que la mise en place d'un secteur financier global pour le développement et la restructuration de la dette souveraine. Le Bureau collabore aussi avec le Forum économique mondial sur

une autre série de consultations afin de définir comment les partenariats entre secteur public et secteur privé peuvent améliorer la portée et l'efficacité de l'aide au développement et créer des conditions propices aux investissements privés.

25. Les commissions régionales participent elles aussi à l'application du Consensus de Monterrey et mènent des activités à cet effet. Le Bureau du financement du développement a en outre organisé une série de discussions informelles et de manifestations spéciales sur les thèmes du Consensus. Une réunion de haut niveau consacrée aux mécanismes innovants de financement du développement a ainsi été organisée, à l'occasion de la onzième session de la CNUCED, à São Paulo.

26. En ce qui concerne le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement prévu en 2005, le Bureau du financement du développement indique qu'un rapport détaillé sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement sera établi.

27. **M. Van Ginkel** (Recteur de l'Université des Nations Unies) dit qu'il présentera, le mois suivant, le bilan bisannuel des travaux menés par l'Université concernant le financement du développement. Il souligne que le rapport sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272) est le résultat d'une étroite coopération entre plusieurs partenaires, notamment le Département des affaires économiques et sociales et l'Université des Nations Unies. Le prochain ouvrage publié par l'Université sera lancé le 15 novembre, en présence de M. Atkinson, Directeur du Nuffield College de l'Université d'Oxford.

28. **M. Addison** (Directeur adjoint de l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies) présente le résumé du rapport sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272). Les auteurs du rapport ont étudié plusieurs manières possibles de financer le développement, en plus de l'aide publique au développement, afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir : la taxe environnementale mondiale, la taxe Tobin, taxe mondiale sur les opérations de change, l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS), une facilité de financement internationale proposée par le Royaume-Uni,

l'augmentation des dons privés en faveur du développement international, les envois de fonds des travailleurs émigrés, la création d'une loterie mondiale et l'émission d'obligations à primes.

29. La première conclusion des auteurs du rapport est que la taxe environnementale mondiale et la taxe Tobin pourraient produire des recettes importantes à un taux de taxation très bas. Selon eux, le prélèvement d'une taxe mondiale sur le carbone pourrait produire 60 millions de dollars par an.

30. La deuxième conclusion est qu'il existe d'autres solutions que les taxes mondiales, notamment la proposition du Royaume-Uni visant à créer une facilité de financement internationale qui, si suffisamment de donateurs y participaient, pourrait mobiliser des fonds suffisants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De même l'émission de droits de tirage spéciaux, la création d'une loterie mondiale, et l'augmentation des envois de fonds des émigrants et des dons privés pourraient tous mobiliser des contributions importantes.

31. La troisième conclusion est qu'il y a un risque d'éviction car les pays qui transféreront une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux ou qui adhéreront à la Facilité de financement internationale pourraient diminuer d'autant leur aide publique au développement ou ne plus l'augmenter. De même, les particuliers qui versent des dons seront peut-être moins disposés à payer des impôts destinés à l'APD. Il faut donc examiner très attentivement le caractère additionnel de chaque financement apporté.

32. La quatrième conclusion est que certaines des sources de financement proposées peuvent produire un « double dividende ». Ainsi, l'écotaxe peut contribuer à la lutte contre le réchauffement de la planète tout en mobilisant des ressources supplémentaires pour le développement. Cependant, s'il peut y avoir des doubles dividendes, ceux-ci sont un sous-produit et non la principale raison des propositions.

33. La cinquième conclusion est que l'existence d'un double dividende n'implique pas l'absence de coûts et qu'on ne peut supposer qu'en recourant à des mécanismes de financement nouveaux, on évitera tous les coûts. Il faut donc faire des choix politiques clairs.

34. La sixième conclusion est que le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement peut stimuler l'économie mondiale.

Mais il faut tenir compte de la capacité d'absorption des pays en développement. Par ailleurs, les citoyens ont un rôle important à jouer, notamment en versant des contributions à des œuvres de bienfaisance. Les gouvernements nationaux peuvent aussi, en agissant seuls, prendre des initiatives en vue d'accroître les flux de financement en faveur du développement, notamment en émettant des obligations à primes dont le produit serait affecté au financement du développement. Les groupes de pays ont aussi un rôle à jouer, par exemple en adhérant à la Facilité de financement internationale. Enfin, l'adhésion de tous les gouvernements est nécessaire pour faire fonctionner certains mécanismes, notamment l'écotaxe. La liste des solutions proposées dans le rapport ne se veut pas exhaustive et il appartient à chacun de choisir lesquelles conviennent le mieux sur les plans politique, technique et éthique.

35. **M. Van den Berg** (Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, salue la qualité du rapport dont le résumé a été présenté par M. Addison, tout en précisant que la priorité des Pays-Bas est d'appliquer le Consensus de Monterrey dans sa totalité. Il se félicite également de la publication du rapport général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/270), élaboré en consultation avec les principales institutions concernées. Il note cependant que plusieurs autres rapports ont été élaborés au titre du même point de l'ordre du jour, et se demande si cela ne risque pas d'entraîner une confusion. Or la cohérence est une idée centrale dans le Consensus de Monterrey. Il demande si les parties intéressées par le financement du développement ont également été consultées lors de l'élaboration des autres rapports. La délégation néerlandaise estime qu'il serait préférable d'élaborer un rapport principal sur le financement du développement, notamment le système de financement et la dette, dans lequel figureraient toutes les conclusions et qui fournirait une vue d'ensemble cohérente. Il souhaiterait connaître la position du Département des affaires économiques et sociales et des principales institutions sur cette question.

36. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'il espère que le Département des affaires économiques et sociales a fait preuve de cohérence dans l'élaboration des différents rapports en question. Le Département s'est efforcé de

faire en sorte que ces rapports se complètent. Il serait en effet préférable de réduire le nombre de rapports que doit établir le Département, notamment sur cette question, mais l'abondance de documents est le résultat des exigences formulées au niveau intergouvernemental. Le Département a proposé des solutions qui permettraient de simplifier l'établissement des rapports et de recentrer l'examen d'un certain nombre de questions.

37. **M. Kariuki** (Royaume-Uni) s'associe à la déclaration du représentant des Pays-Bas faite au nom de l'Union européenne. En ce qui concerne l'additionnalité du financement qui serait apporté par le projet de facilité de financement internationale et le risque d'éviction de l'APD qu'elle pourrait représenter, il indique que le Royaume-Uni s'est engagé à augmenter l'APD à Monterrey, et lors d'autres conférences. Plusieurs pays donateurs membres de l'Union européenne ont atteint les objectifs fixés en la matière, d'autres se sont engagés à atteindre certains montants d'ici à 2010 ou 2012. Les contraintes budgétaires ne permettront pas à ces pays d'atteindre un niveau supérieur dans l'APD avant un an ou deux. La Facilité de financement internationale permettrait de contourner cette difficulté en procédant au déboursement de l'aide par anticipation, grâce à un dispositif d'emprunt par lequel les États participants titrisent leurs engagements d'APD futurs par l'intermédiaire des marchés obligataires. La Facilité de financement internationale et l'APD vont de pair.

38. Les différentes sources de financement du développement peuvent se compléter, notamment la Facilité de financement internationale et la taxe mondiale. Un accord sur les taxes sera long à obtenir mais, à court terme, la Facilité de financement internationale permettra de déboursier l'aide par anticipation, même si tous les pays n'y adhèrent pas.

39. En ce qui concerne la capacité d'absorption des pays en développement, le Royaume-Uni et les pays membres de l'OCDE estiment qu'elle est importante.

40. **M. Mbayou** (Cameroun) loue la qualité du rapport sur les sources novatrices de financement du développement. Il estime important d'examiner la question de l'additionnalité du financement apporté, ajoutant que la capacité d'absorption des nouvelles sources de financement pourrait poser des problèmes pour certains pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, qui ont déjà du mal à absorber

l'aide versée par les sources de financement traditionnelles. Il faudrait donc renforcer leurs capacités dans ce domaine. L'intervenant estime qu'il faut continuer de mettre l'accent sur les engagements pris à Monterrey car l'APD demeure très insuffisante. Il demande au Département des affaires économiques et sociales si la consultation des parties intéressées par le financement du développement lors de l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement a été utile.

41. **M. El Farnawany** (Égypte) demande comment améliorer, au niveau international, la cohérence en vue de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il rappelle également les résolutions de l'Assemblée générale demandant à l'OMC de renforcer ses liens institutionnels avec l'ONU et de participer activement à l'examen des questions liées au financement du développement au sein du système des Nations Unies. Comment faire pour accroître la participation de l'OMC aux travaux de l'ONU et pour que l'Organisation puisse participer davantage aux discussions et aux groupes de travail, en particulier sur le commerce, les finances et l'endettement, au siège de l'OMC, à Genève.

42. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'il souscrit aux vues exprimées par le Royaume-Uni et le Cameroun sur l'additionnalité des sources de financement et sur les capacités d'absorption. Pour être utile, tout nouveau mécanisme devra être complémentaire de l'APD. Il ne s'agit pas de substituer un mécanisme nouveau aux sources de financement actuelles qui sont déjà insuffisantes. Il ne s'agit pas non plus de se limiter à une solution unique, les différents mécanismes peuvent se compléter. En ce qui concerne la capacité d'absorption, le rapport de la Banque mondiale sur la question indique qu'elle est satisfaisante dans de nombreux pays en développement. Pour ce qui est de la cohérence, toute initiative de la part des États Membres sera bienvenue. La coopération interinstitutions est très bonne au niveau des secrétariats, que ce soit avec les institutions de Bretton Woods ou l'OMC. L'intervenant rappelle que les délibérations qui se déroulent à Genève sont une partie intégrante des travaux de l'ONU. Il note que la collaboration intersecrétariat est effective mais qu'elle devrait être améliorée au niveau intergouvernemental.

43. **M. de Rojas** (Chili) souligne que l'engagement de l'OMC au niveau intergouvernemental dépend principalement des gouvernements. Il indique que la situation s'est détériorée après la Conférence de Monterrey. En 2001, à la suite de discussions avec le bureau du comité préparatoire de la Conférence, le Conseil d'administration de l'OMC a chargé le Comité du commerce et du développement d'assurer l'interface entre l'OMC et le processus d'examen du financement du développement qui se déroulait à New York. Une fois que la Conférence a entamé ses travaux, cette interaction s'est ralentie au niveau intergouvernemental. En 2003, le Conseil d'administration de l'OMC était représenté à la Deuxième Commission, mais à la session en cours il est absent. C'est donc aux représentants, à l'OMC, des gouvernements des membres de la Deuxième Commission qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour relancer la coopération au niveau intergouvernemental entre l'OMC et le processus d'examen du financement du développement. Les secrétariats n'ont aucun pouvoir sur cette question et, à leur niveau, la coopération est satisfaisante. Toutes les précisions concernant les consultations multipartites au sujet du financement du développement, qui se poursuivront l'année suivante, seront communiquées aux États Membres dans le rapport qui sera présenté à la Commission en 2005. Mais, en fin de compte, ce sera aux délégations elles-mêmes de se prononcer sur l'utilité de ces consultations.

44. **M. Addison** (Directeur adjoint de l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies) souligne l'intérêt du projet de facilité de financement internationale, qui permettrait de mobiliser des fonds bien plus rapidement que la taxe mondiale car elle n'exige pas une participation universelle, et qui générerait des ressources de manière stable et prévisible.

45. Pour ce qui est des capacités d'absorption, les pays destinataires pourraient utiliser les fonds reçus pour créer les capacités institutionnelles nécessaires pour absorber efficacement l'APD et les nouveaux mécanismes proposés, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Il est particulièrement important de créer des systèmes de dépenses publiques garantissant que les fonds reçus au titre de l'aide soient utilisés au profit de services et d'infrastructures capables d'améliorer la vie des populations pauvres.

46. L'intervenant estime que la taxe mondiale présenterait également un intérêt considérable car elle peut produire un double dividende, en particulier dans le domaine de l'environnement.

47. **Le représentant de la Banque mondiale** dit que, selon les études, 40 millions de dollars pourraient être absorbés à très court terme même par les pays les plus pauvres, si on leur fournit une aide suffisamment importante. Il convient d'étudier la capacité d'absorption non seulement de façon statique mais aussi dynamique, car elle engage les ressources humaines, les institutions et l'infrastructure, qui peuvent être renforcées par les premiers flux d'aide. Aussi les politiques durant les premières phases d'octroi de l'aide sont-elles particulièrement importantes, car c'est d'elles que dépend la capacité du pays d'absorber à moyen et à long terme des flux d'aide plus importants. Cet élément doit être pris en compte lorsqu'on envisage d'augmenter l'APD et cherche de nouvelles sources de financement.

48. **M. de Rojas** (Chili) dit que la pleine mise en œuvre du Consensus de Monterrey requiert des travaux collectifs plus soutenus à l'Assemblée générale et l'adoption de mesures de suivi à la réunion que tiendra le Conseil économique et social en 2005 avec les institutions de Bretton Woods. Il importe d'utiliser des critères techniques pour définir des mécanismes de financement qui complètent l'APD sans la remplacer. La question de la capacité d'absorption des nouvelles ressources dégagées par ces mécanismes de financement novateurs mérite une réflexion plus approfondie tenant compte en particulier des pays à revenu intermédiaire confrontés à des problèmes de pauvreté et à des difficultés économiques. Il faut envisager de nouveaux modèles économiques qui permettraient à ces pays de s'engager de plein pied dans la voie de la mondialisation et d'en recueillir les avantages au même titre que tous les autres pays.

49. **M. Légise-Costa** (France) souscrit aux vues exprimées par la délégation néerlandaise au nom de l'Union européenne, et dit qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le Consensus de Monterrey et de trouver des sources de financement qui viendraient compléter l'APD. Il serait utile de faire jouer la complémentarité des mécanismes proposés, par exemple en recourant d'abord à la Facilité de financement internationale proposée par le Royaume-Uni pour concentrer les flux d'aide pour passer ensuite à un mécanisme plus pérenne qui permette de s'assurer

de l'aide en faveur des pays en développement, et en utilisant les ressources mobilisées par la Facilité de financement internationale pour faire des investissements et celles dégagées par des mécanismes stables de taxation mondiale pour couvrir certaines dépenses récurrentes des pays pauvres.

50. Plutôt que de chercher à tout prix à mettre en place des mécanismes à double dividende pour à la fois dégager des ressources et réparer des dégâts, au risque de créer des distorsions économiques ou financières, il serait sans doute plus judicieux de se concentrer sur des systèmes à dividende simple mais sans contrecoup pour les flux financiers.

51. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que le Bureau du financement du développement servirait mieux les intérêts des pays s'il organisait davantage de réunions techniques dans les régions et les pays, en y conviant des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales locales.

52. Au lieu de mettre en cause la capacité des pays en développement d'absorber les flux d'aide par manque de ressources humaines, d'infrastructure et de compétences, on devrait plutôt s'interroger sur l'incapacité des pays donateurs de respecter leur engagement en manquant de contribuer à l'APD et d'ouvrir l'accès de leurs marchés aux pays en développement.

53. **M. Ramadan** (Liban) se félicite de l'augmentation de l'APD mais déplore que cette augmentation se fasse de façon progressive. Pour que les objectifs fixés en matière de développement soient atteints d'ici à 2015, il faudrait envisager une augmentation ponctuelle importante de l'APD.

54. L'orateur se demande par ailleurs comment les envois de fonds des travailleurs émigrés à leur famille pourraient être institutionnalisés, étant donné la difficulté d'en prévoir le montant et d'en évaluer l'effet éventuel sur le développement des pays.

55. **M<sup>me</sup> Hull** (États-Unis d'Amérique) dit que les œuvres philanthropiques, qui sont fort répandues dans son pays, ne sont pas une source novatrice de financement, son gouvernement ayant mis en place des mécanismes visant à encourager les dons privés. À trop se perdre dans des débats sur un système de taxation internationale, le système des Nations Unies, partenaire sûr du développement, risque de négliger la création d'un environnement propice à la mobilisation de

ressources pour le développement. Alors que l'APD laisse aux donateurs une certaine marge d'action, une taxe mondiale pourrait, par sa rigidité, entraîner la réduction de l'APD au lieu de la compléter.

56. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint), se référant aux observations de la délégation chilienne, souligne que le Consensus de Monterrey avec ses six domaines clefs doit être considéré dans sa globalité. Le cas des pays à revenu intermédiaire n'a certes pas retenu l'attention qu'il méritait lors des débats internationaux.

57. En réponse aux observations de la délégation française, l'intervenant indique que l'un des avantages présentés par les différents mécanismes proposés dans le rapport UNU-WIDER est précisément leur complémentarité et insiste sur l'intérêt des systèmes de taxation à double dividende qui peuvent avoir des effets très importants même pratiqués à des taux très bas. Rappelant que la taxe Tobin est surtout un instrument fiscal, il précise que beaucoup de pays en ont repris l'idée pour contrôler les transactions financières nationales sans que cela ait entraîné de fortes distorsions dans l'activité financière. Les systèmes de taxation proposés dans le rapport valent surtout en tant qu'instrument financier et non pour le double dividende qu'ils pourraient rapporter.

58. Se référant aux observations de la délégation marocaine, l'orateur dit que les commissions régionales et les différentes banques sont encouragées à tenir des débats avec des intervenants nationaux et régionaux. La capacité d'absorption devrait être envisagée sous son aspect dynamique car un pays qui a, au départ, des difficultés à gérer les fonds qui lui sont accordés ne peut manquer, à mesure que s'accélère son relèvement économique, de renforcer ses capacités avec l'assistance internationale et arriver à mieux absorber l'APD et les autres flux d'aide.

59. L'intervenant convient avec la délégation libanaise que, pour atteindre les objectifs de développement d'ici à 2015, une augmentation importante de l'APD doit être envisagée.

60. Abordant la question des envois de fonds, l'intervenant rappelle que les fonds envoyés par les travailleurs émigrés constituent une importante source de revenus additionnels pour leur famille et une solide source de devises pour les pays de destination. Il s'agit à présent de trouver les moyens de les mettre au service des collectivités d'origine, comme certaines

communautés de travailleurs émigrés le font déjà en utilisant les fonds recueillis auprès de leurs membres pour investir dans leur pays d'origine. D'autres utilisations possibles de ces fonds sont à envisager.

61. Pour ce qui est des œuvres caritatives, l'intervenant précise que les auteurs du rapport à l'examen n'en démentent pas la pratique courante dans certains pays mais examinent surtout les façons de les mettre davantage au service du développement. Il insiste par ailleurs que tout mécanisme de financement proposé est conçu comme un moyen de compléter l'APD et non de s'y substituer.

62. **M. Addison** (Directeur adjoint de l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies), se référant à la question des œuvres caritatives, dit qu'il est logique, lorsqu'on cherche de nouvelles possibilités, d'envisager de nouveaux produits, d'où l'idée de la loterie mondiale ou de l'émission d'obligations à primes avancée dans le rapport. S'agissant de l'écotaxe, l'étude montre qu'il est possible de lever des fonds importants en pratiquant des taux d'imposition très bas et en même temps de contribuer à la sauvegarde de la planète, d'où l'intérêt du double dividende. Pour ce qui est de l'envoi des fonds par les travailleurs émigrés, l'intervenant rappelle que les pays de destination en bénéficient également car l'utilisation de ces fonds par les familles pour leur consommation engendre la croissance, d'où une augmentation des recettes fiscales. Le rapatriement des fonds est par ailleurs essentiel au relèvement économique des pays qui, au sortir d'un conflit, sont dépourvus de ressources.

63. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que la note du Secrétaire général afférente au résumé du rapport de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (ONU-WIDER) concernant les sources novatrices de financement du développement (A/59/272) apporte une contribution utile aux efforts visant à accroître les courants de ressources vers les pays en développement. Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, il est en effet indispensable de mobiliser d'urgence des ressources financières supplémentaires à l'intention des pays les plus déshérités. Le document examine diverses

propositions visant à augmenter les ressources allouées au développement; celles-ci n'auront d'utilité que si les besoins aigus et les conditions particulières des pays les moins avancés y occupent une place centrale. Une solution consisterait à honorer immédiatement l'engagement pris à Bruxelles, et réitéré à Monterrey, en ce qui concerne le niveau d'APD pour les pays les moins avancés. Il est aussi indispensable d'annuler la dette de ces pays sans plus de retard, comme l'a récemment recommandé la CNUCED pour l'Afrique, et de renforcer la capacité des pays pauvres de gérer l'encours et le service de leur dette.

64. Le Mécanisme de financement compensatoire du FMI pourrait aussi jouer un rôle protecteur en ce qui concerne les pertes de recettes d'exportation de ces pays résultant de chocs extérieurs, sous réserve qu'il soit accessible à des conditions concessionnelles. Le mécanisme de l'IDA de la Banque mondiale devrait aussi être rendu beaucoup plus accessible aux pays les moins avancés. Pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement, il est essentiel de renforcer leur participation et leur représentation dans les processus décisionnels des institutions de Bretton Woods. Cette question est encore plus importante pour les pays les moins avancés; ceux-ci devraient être reconnus en tant que catégorie ou groupe séparé par ces institutions, comme c'est le cas à l'ONU.

65. Les pays les moins avancés ont fait certains progrès s'agissant de créer un environnement axé sur le développement et de l'instauration d'une bonne gouvernance, mais la communauté internationale n'a pas pris les mesures attendues en ce qui concerne l'APD, la remise de dette, les investissements étrangers directs et l'élimination des subventions qui créent des distorsions dans les échanges. Cette absence de progrès et le manque de cohérence des politiques à l'échelle mondiale, de même que l'asymétrie des relations économiques internationales, ont entravé les efforts de développement des pays les moins avancés. La communauté internationale doit donc accroître d'urgence son assistance à ces pays.

66. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que les pays en développement ont pris des mesures hardies pour réformer leur politique de développement. Ils ont amélioré les conditions générales en matière de politique économique et intégré la bonne gouvernance à tous les niveaux. Pour que ces efforts portent leurs

fruits, ils doivent être soutenus par une bonne gouvernance au niveau international.

67. Les courants d'investissement étranger direct demeurant inégalement répartis. Il est urgent de prendre des mesures afin de remédier à ce problème. L'APD actuellement allouée est loin d'atteindre les 0,7 % fixés par la communauté internationale; cela constitue un grave obstacle aux efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les échanges internationaux n'ont pas encore généré les ressources nécessaires pour financer les besoins de développement. Dans ce contexte, il faudrait mettre en œuvre sans retard l'accord auquel est récemment parvenu le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, afin de répondre aux préoccupations des pays en développement, telles qu'exprimées dans le Consensus de Monterrey.

68. Les questions de l'allègement et de la viabilité de la dette sont aussi des questions qui doivent être réglées rapidement si on veut atteindre les objectifs du Millénaire. Un allègement de la dette doit être considéré comme une source de financement pour le développement. Les pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés, doivent bénéficier d'un traitement préférentiel. Il faut aussi accorder une plus large place aux pays en développement dans toutes les instances qui élaborent des recommandations de politique générale, notamment des codes et des normes pour le secteur financier, en particulier les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

69. Dans ce contexte, les pays en développement ont pris un certain nombre de mesures réduisant leur vulnérabilité face aux événements extérieurs affectant leur économie, qui visent à générer des ressources additionnelles pour le financement du développement, tout en reconnaissant la nécessité de promouvoir une meilleure gouvernance financière internationale.

70. Il faut se féliciter dans ce contexte des efforts actuellement déployés pour identifier des sources novatrices de financement. Ces initiatives méritent d'être examinées avec attention, mais elles ne constituent qu'un complément aux autres propositions concernant le financement du développement, mentionnées dans le Consensus de Monterrey. En ce qui concerne la mobilisation de sources de financement, la volonté politique requise fait malheureusement défaut. Les pays en développement

savent qu'ils ont la responsabilité principale de leur propre développement mais leurs efforts doivent être soutenus par la communauté internationale qui peut notamment alléger leur dette et éliminer les obstacles entravant l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés.

71. **M. Zhang** Yishan (Chine) note que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se heurte à des difficultés considérables. Les ressources financières sont nettement insuffisantes, entravant le développement économique des pays en développement et freinant la réalisation des objectifs en question.

72. La Chine a toujours affirmé que le financement du développement incombait en premier lieu aux gouvernements nationaux mais que le soutien de la communauté internationale était d'une importance cruciale. Le Secrétaire général a indiqué, que pour atteindre le niveau le plus bas des objectifs du Millénaire d'ici à 2015, il faudrait doubler le volume d'APD de 2001.

73. Les pays développés devraient prendre d'urgence des mesures concrètes afin d'accroître les ressources financières allouées aux pays en développement dans le cadre de l'APD; ce type d'assistance ne constitue pas une aumône mais est un moyen nécessaire pour équilibrer la répartition des avantages à l'échelle mondiale. Les organismes multilatéraux de développement devraient, pour leur part, accroître le rôle des transferts de ressources et faire de l'éradication de la pauvreté leur mission principale.

74. Il est indispensable de réformer les systèmes financier, monétaire, commercial mondiaux qui sont inéquitables, afin de promouvoir la croissance économique des pays en développement. Il faut aussi accroître la participation de ces pays aux processus décisionnels des institutions économiques et financières multilatérales. Les pays développés, quant à eux, devraient orienter les courants financiers privés vers les pays en développement, faciliter l'accès de leurs marchés à ces pays, accélérer les transferts des technologies et développer les droits de tirage spéciaux et le champ de leur utilisation. Des efforts plus énergiques devraient aussi être faits pour alléger la dette des pays pauvres très endettés.

75. Les institutions mondiales compétentes devraient coopérer plus étroitement et coordonner leur action. Dans ce contexte, l'ONU devrait jouer un rôle actif et

renforcer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, ainsi qu'avec les organismes régionaux.

76. En 2005, seront convoquées une réunion de haut niveau sur le financement du développement et une réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement; il est à espérer que ces deux réunions renforceront la coordination et la communication et qu'elles encourageront la mise en place d'un cadre d'évaluation des objectifs du Millénaire permettant de suivre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

77. La Chine est d'avis que les moyens novateurs de financer le développement revitaliseront les activités dans ce domaine et introduiront de nouveaux modes de pensée. Elle apprécie à cet égard les efforts actifs déployés par le Brésil, la France, le Chili et l'Espagne.

78. **M. Basu** (Inde) dit que l'examen de sources novatrices de financement du développement devrait permettre de rétablir l'autorité de l'Assemblée générale et contribuer à restaurer la primauté des questions économiques à l'ONU. L'Organisation devrait jouer un rôle important dans l'examen des questions relatives au commerce, à la dette extérieure et aux questions monétaires et financières, et fournir une orientation politique aux travaux des institutions spécialisées, notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC.

79. La Conférence internationale sur le financement du développement avait souligné la nécessité d'accroître l'assistance et les échanges, et d'alléger la dette extérieure des pays en développement, lesquels devaient parallèlement introduire des réformes internes, afin d'encourager les investissements étrangers directs. À Monterrey, les pays donateurs se sont engagés à accroître de 7 % par an les courants de ressources vers les pays en développement jusqu'en 2006. Cela porterait l'APD à 76,5 milliards de dollars, chiffre nettement inférieur à l'objectif convenu de 0,7 % du PNB des pays développés.

80. Le Groupe technique sur les mécanismes innovants, reconnaissant la nécessité d'accroître le volume de l'aide disponible pour financer les objectifs du Millénaire, a examiné diverses propositions concernant des moyens novateurs de financer le développement, allant d'instruments relativement faciles à utiliser, comme les programmes de dons, à des mécanismes qui exigeraient un accord plus large. Les problèmes posés par l'application de ces mécanismes

doivent être examinés plus en détail. Les ressources générées par le biais de ces dispositifs devraient compléter les courants actuels d'APD sans les affecter. Le résumé de l'étude effectuée sur cette question par l'ONU-WIDER souligne que la communauté internationale devrait examiner le caractère additionnel de ces mécanismes. L'examen des propositions ne devrait pas non plus détourner les pays développés de leur obligation d'honorer leurs engagements en matière d'APD. La notion de double dividende n'implique pas qu'elle n'entraîne pas de coûts. Il faut donc veiller à ce que les nouveaux mécanismes n'imposent pas un fardeau supplémentaire aux pays en développement. Ils ne devraient pas affecter le niveau des courants de ressources ou la nécessité d'une représentation accrue des pays en développement dans les processus décisionnels des institutions financières internationales.

81. Des sources novatrices de financement sont nécessaires pour irriguer le désert économique créé par la libéralisation, la privatisation et la mondialisation. Il importe pour le moins d'éliminer les subventions considérables allouées au secteur agricole des pays développés. L'accroissement très important des mouvements financiers est sans doute le principal aspect de la mondialisation. Les entrées de capitaux exercent des pressions à la hausse sur les taux de change, aboutissant à une industrialisation. Il faudrait donc instituer une taxe sur les transactions spéculatives, afin de stabiliser les marchés financiers dans les pays en développement et de financer le développement. Les droits de tirage spéciaux peuvent aussi jouer un rôle positif. En bref, la communauté internationale doit aider les pays en développement à surmonter les difficultés résultant de la mondialisation.

82. La situation exige donc de rétablir l'ONU en tant que système planétaire fixant les grandes orientations internationales et guidant les institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Dans le cadre de l'OMC, les pays en développement devront exiger que les pays développés éliminent leurs subventions et garantissent l'accès à leurs marchés. Si les prix des produits de base à l'exportation ont fortement baissé, entraînant un effondrement des recettes d'exportation des pays en développement, ceux des produits industriels à l'importation ont encore augmenté, dégradant encore les termes de l'échange préjudiciables à ces pays.

83. L'Inde reconnaît la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace afin d'évaluer l'application des

engagements pris et des accords convenus à la Conférence de Monterrey. Les réunions annuelles du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED devraient jouer un rôle utile dans ce contexte.

84. **M. Sawar** (Pakistan) dit que le Consensus de Monterrey reflète la détermination de la communauté internationale à mobiliser des ressources financières en vue de l'éradication de la pauvreté et de la promotion du développement durable. Le processus envisageait un partenariat mondial pour le développement fondé sur une stratégie intégrée pour la mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial, par le biais d'une assistance commerciale, financière et technique et de l'allègement de la dette.

85. Le Pakistan attache une grande importance à l'intégrité du Processus de Monterrey et souligne la nécessité d'une approche globale. Il est essentiel à cette fin de mettre en place un mécanisme de suivi institutionnel intergouvernemental pour atteindre les objectifs fixés.

86. Les pays en développement prennent des mesures énergiques afin d'améliorer leur gouvernance, leurs cadres réglementaires et leurs infrastructures, pour attirer des courants de ressources plus importants en vue du développement. La communauté internationale doit encourager ces efforts, notamment en ce qui concerne les pays à faible revenu. La communauté mondiale attache une importance accrue au problème de la corruption car la fuite de capitaux constitue une ponction importante sur les maigres ressources des pays pauvres et entrave leur développement. Des mécanismes appropriés doivent donc être mis en place, pour aider ces derniers à rapatrier les ressources pillées par des individus corrompus.

87. Le Pakistan se félicite du nouvel accord-cadre adopté par l'OMC et espère que la reprise du processus de Doha permettra de répondre aux besoins et aux préoccupations des pays en développement de manière efficace et avec rapidité. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ne devrait pas être considérée comme un acte de charité; en fait, les pays développés ont autant à y gagner, comme le montre une étude récente indiquant que 70 % de l'augmentation des exportations des États-Unis au cours des dernières années résultaient de l'accroissement de la demande dans les marchés émergents.

88. Les diverses propositions concernant la mise en place de mécanismes de financement innovants devraient être examinées au niveau intergouvernemental. Le Pakistan, quant à lui, souhaiterait voir avancer le débat sur cette question. Il a notamment souligné la nécessité d'explorer la question du financement par des moyens novateurs, en complément des sources conventionnelles de financement. Les paiements effectués au titre de la dette extérieure obèrent gravement les ressources limitées des pays pauvres et entravent leur capacité d'atteindre les objectifs du Millénaire. Des mesures plus vigoureuses devraient être prises en ce qui concerne l'annulation de la dette, non seulement pour les pays pauvres fortement endettés mais aussi pour les autres pays, car ils ont de plus en plus de difficulté à honorer leurs engagements concernant le service de la dette. De même, en ce qui concerne les échanges de créances pour des actions dans les domaines social et environnemental, les pays développés ne doivent pas renoncer à l'objectif de 0,7 %. Il faut se féliciter en particulier à cet égard de l'engagement pris par le Royaume-Uni et la France de doubler la part de leur revenu national consacrée à l'APD.

89. **M. Løvald** (Norvège) note que le manque de volonté politique demeure le principal obstacle au financement du développement. Les gouvernements nationaux ont la responsabilité principale du développement économique et social dans leur pays. Toutefois, compte tenu de la mondialisation de l'économie, les facteurs internationaux jouent un rôle croissant. La bonne gouvernance et la primauté du droit doivent donc être des objectifs poursuivis simultanément aux niveaux national et international.

90. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de commerce, d'assistance et d'allègement de la dette dans le cadre des objectifs du Millénaire. Les pays en développement, quant à eux, doivent prouver qu'ils peuvent améliorer leur gouvernance, combattre la corruption et poursuivre des politiques économiques rationnelles.

91. L'investissement privé, intérieur et étranger, est la source principale du financement à long terme du développement. Les pays doivent adopter des mesures proactives, non seulement pour améliorer les moyens de subsistance des populations à court terme, mais aussi pour créer un climat propice à l'investissement à long terme. Le volume de l'APD devrait donc être

doublé par rapport au niveau de 2001, pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015. Un financement supplémentaire est nécessaire pour permettre aux pays en développement d'acquérir la capacité de gérer leur dette. Le Gouvernement norvégien accorde une grande importance à ces questions. L'année suivante, il augmentera l'APD qui passera à 0,95 % de son PNB, l'objectif étant d'atteindre 1 %. S'agissant de la dette, il faut se féliciter de l'extension de l'Initiative concernant les pays pauvres fortement endettés; tous les donateurs devraient assumer leur part des besoins financiers et annuler en totalité la dette bilatérale de ces pays. La Norvège a lancé un plan d'action décrivant l'allègement de la dette comme un moyen de promouvoir le développement, une importance particulière étant accordée au pays sortant d'une guerre ou d'un conflit. Elle ne demandera pas le remboursement de leur dette à des pays sortant d'un conflit et espère que d'autres créanciers feront de même. Elle soutient aussi, financièrement, les consultations multipartites sur la dette souveraine pour le développement durable dans le cadre du suivi du financement pour le développement.

92. Toutes les stratégies de développement doivent être fondées sur la durabilité, non seulement financière, économique et sociale, mais aussi environnementale; comme il a été indiqué au Sommet de Johannesburg sur le développement durable, lequel a souligné la nécessité d'améliorer la cohérence entre les politiques économiques, sociales et environnementales.

93. Les problèmes causés par la rapide urbanisation sont considérables; plus d'un milliard de personnes vivent actuellement dans des taudis. Dans ce contexte, il faut saluer les efforts du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui a entrepris une action innovante liant les besoins de financement des villes aux capitaux intérieurs et étrangers. La Norvège suivra de près les résultats de ce projet pilote.

94. **M<sup>me</sup> Ndiaye** (Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations) souligne que les rapatriements de fonds sont une source de financement importante pour les pays en développement; ils sont notamment une source de devises permettant aux pays d'importer des produits vitaux ou de rembourser leur dette extérieure et permettent aussi aux familles pauvres d'améliorer leur qualité de vie.

95. Le rôle des migrants en tant qu'agents de développement doit être valorisé mais il faut veiller à ce que les dispositifs d'incitation au rapatriement de leur épargne ne deviennent pas un substitut à l'aide publique au développement. Il faut donc reconnaître le caractère privé de ces sommes et de ces opérations, et les favoriser.

96. Une connaissance accrue du phénomène est nécessaire pour élaborer des politiques efficaces en matière de gestion des rapatriements de fonds à l'appui du développement. Il faut bien comprendre la relation existant entre les rapatriements de fonds et les tendances migratoires et les politiques en matière de migration. Dans ce contexte, l'OIM a entrepris un travail de recherche à l'intention des décideurs politiques, afin qu'ils puissent définir des politiques globales de gestion des rapatriements de fonds.

97. Des initiatives doivent également être lancées pour améliorer les services de rapatriement de fonds et réduire les frais de transfert. Selon la Banque mondiale, une réduction de 5 % des commissions permettrait une augmentation de 5 milliards de dollars des flux financiers vers les pays de destination. L'OIM travaillera avec la Banque pour coordonner les efforts internationaux visant à améliorer la collecte de données portant sur les migrations et les rapatriements de fonds.

98. Il faudra aussi renforcer le potentiel de développement des rapatriements de fonds. Ainsi, au Tadjikistan, l'OIM travaille avec le PNUD pour soutenir des activités de microcrédit et de développement communautaire financées en partie par les rapatriements de fonds; cela permettra notamment l'accès à des microprêts.

99. L'OIM collabore aussi avec les gouvernements, les sociétés civiles et les partenaires institutionnels dans de nombreux autres domaines liés au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Elle organisera, en 2005, un séminaire international sur la migration et le développement qui étudiera la cohérence des politiques dans ce domaine et l'intégration des questions migratoires dans les politiques de développement. Sera également examinée l'influence de la migration sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

100. Le succès des politiques mises en place par certains pays en matière de gestion des rapatriements de fonds montre clairement que des possibilités

concrètes existent pour accroître le rôle des migrants en tant qu'agents de développement.

101. L'OIM juge essentiel que les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté prennent en compte de façon systématique les dynamiques migratoires, ainsi que l'amélioration de la gestion des rapatriements de fonds en tant qu'outil permettant de réduire la pauvreté.

*La séance est levée à 13 h 15.*